BOUSSAC

Bulletin Communal

Juillet 2021

Le bonheur n'est pas toujours dans un ciel éternellement bleu, mais dans les choses les plus simples de la vie.

Confucius

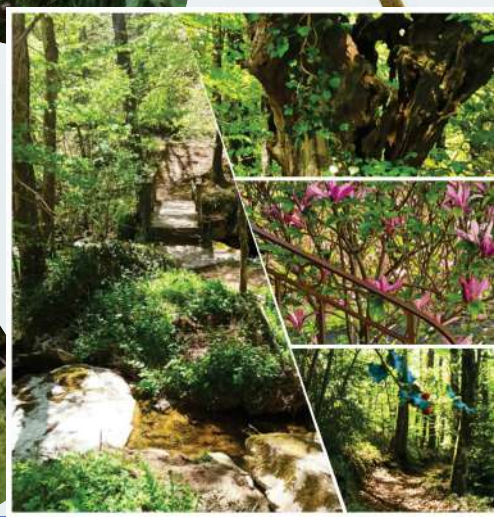

Merci pour vos photos !

Sommaire :

La mairie vous informe....2
La bibliothèque cet été....5
L'agence de l'eau vous informe....6
Réunion du 5 mars 2021....8
Réunion du 9 avril 2021....11
Réunion du 7 mai 2021....14
Réunion du 4 juin 2021....16
Le chêne du Coustal a été élagué....18
Pluviométrie 2020....19
Les vestiaires mis aux normes....20
Histoire d'eau sur la commune....21
Opération Al Pais....22
Les petits clowns sont de retour....23
Le comité d'animation s'adapte....24
Les voies communales sont dégagées....25
Balade autour des chapelles de Quins....26
Entretien des voies : une priorité....27
Jean-Marc POUGET prend la « retraite »....28
Ludovic GAYRARD, nouvel agent technique....29
Le stade fait peau neuve....30
Des sculpteurs en herbe appliqués....31
« Les enfants à vos crayons » avec l'association Petit Cœur de beurre....32
Une escale aux Pradels....33
Retour des rencontres dominicales....34
« Avem parlât occitan »....35
La taverne d'Albert four-mille d'idées....36
Première cuisson au four....37
Jeux....38
Recettes....40

Rédaction - diffusion :
Commission Communale de l'information

LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE
Nouvelle adresse : 44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC
Tél 05 65 69 02 63
E-mail : mairie.de.boussac@orange.fr
Site internet : http//:www.boussac-aveyron.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Lundi : 13h30 à 17h00
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30
Samedi : 9h à 12h30 (*fermé le 4ème samedi du mois*)
Fermeture le mercredi

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS : mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat pour congés du 9 au 31 août 2021

DECHETTERIE DE BARAQUEVILLE
Zone d'Activités de Marengo
12160 BARAQUEVILLE
Tél. : 05 65 71 97 84

Horaires d'Ouverture aux Publics
Lundi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00
Mercredi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00
Vendredi : Fermée le matin-14h00 à 18h00
Samedi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00

COLLECTE ORDURES MENAGERES
Tous les mardis

COLLECTE TRI SELECTIF (sacs jaunes)
1 fois tous les 15 jours, le jeudi matin

DECHETTERIE MOBILE
Du 17 au 19 septembre 2021 à Membre

ADRESSAGE
La procédure d'adressage est terminée.
Vous allez recevoir prochainement dans vos boites aux lettres votre nouvelle adresse postale.
Les panneaux et numéros de rue seront placés en fin d'année.

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS
3ème période et 4ème période 2021

*Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Juillet, Août et Septembre (3ème période) et en Octobre, Novembre et Décembre (4ème période) 2005** doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire.*

Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

CIMETIÈRE
La Commune va engager une procédure de régularisation et de reprise des concessions à l'état d'abandon au cimetière.
Ces deux procédures seront lancées simultanément et dureront environ 4 ans.

TERRAIN À VENDRE
Le lot n°4 du lotissement le « Clos de Caufour » est toujours disponible à la vente au prix de 39300 € soit 42€/m². Si vous êtes intéressé merci de prendre contact avec la mairie.

INFO ENTREPRISES
La mairie souhaite faire une liste non exhaustive de toutes les activités économiques présentes sur la commune de Boussac. Les professionnels souhaitant apparaitre sur cette liste (ainsi que sur le site internet de la mairie), merci de compléter le formulaire « contact » sur le site internet de la commune ou de vous adresser directement à la Mairie.
Merci également de nous joindre une photo représentative de votre entreprise (enseigne, logo, ...)

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

L'enquête 2021 avait été repoussé en raison de la crise sanitaire. Elle aura bien lieu en 2022

L'enquête de recensement de la population de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2022

Un agent recenseur désigné par la Commune se présentera chez vous pendant la période de recensement et vous expliquera la marche à suivre.

Ce recensement est obligatoire pour tous.

TRANSPORTS SCOLAIRES

DATES À RETENIR

Afin de connaitre de toutes les animations proposées sur la Commune et dans le secteur, n'hésitez pas à télécharger l'application Panneau Pocket. Elle est gratuite et vous permet d'être alerté et informé.

De plus, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la commune, dans la rubrique « *Agenda* »

La commune est aussi présente sur Facebook. N'hésitez pas à visiter notre page !!

CHIENS

Nous vous rappelons que lorsque vous accompagnez votre chien en ballade vous devez tenir votre chien en laisse et ramasser ses déjections. Toute personne est responsable des dégâts commis par son chien, soit que l'animal soit sous sa garde, soit qu'il soit égaré ou échappé selon l'article 1385 du Code Civil.
Aussi, avec le retour des beaux jours et l'augmentation du nombre de promeneurs, nous demandons aux propriétaires d'animaux de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et d'éviter que les chiens n'aboient de façon répétée ou intempestive.
Merci de respecter ces règles simples grâce auxquelles vous contribuez à l'amélioration de la propreté du village et du « bien-vivre » ensemble.

Peut-on brûler ses déchets verts dans son jardin ?

NON. Depuis le 1er janvier 2014, un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménager à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
Ainsi il est notamment **interdit** de brûler dans son jardin :
- l'herbe issue de la tonte de la pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus de l'élagage
- les résidus de tailles de haies et arbustes
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

BULLETIN COMMUNAL

RECEVEZ VOTRE BULLETIN DANS VOTRE BOÎTE MAIL !

PASSEZ À LA VERSION NUMÉRIQUE

Complétez ce coupon et déposez le dans la boîte aux lettres de la mairie ou renvoyez-le par mail à : mairie.de.boussac@orange.fr

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

LA BIBLIOTHEQUE CET ÉTÉ
Changement des jours et des heures d'ouverture

La bibliothèque va se mettre cet été, sous le signe du voyage

La littérature du voyage

Partez à la rencontre des Touaregs avec Moussa Ag Assaid ; randonner avec Axel Kahn en chemin, des Ardennes au Pays Basque; repartir explorer les châteaux cathares ; s'embarquer pour le Brésil, en pionniers du nouvel âge d'or, avec Laurent Vidal ; accompagner Lapérouse autour du Monde. Mais aussi, tout simplement, arpenter le Viaur ou suivre les pas de Stévenson, avec son âne, dans les Cévennes…

Préparer un voyage en France avec le magazine « Détours en France »…

Il y a aussi les romans de l'été

Une sélection de romans faciles à lire pour les uns, dépaysant pour d'autres.

Parmi les nouveautés de l'été :

- « la charmante librairie des flots tranquilles » de Jenny Colgan
- « un souffle sur la main »de Bruno Combes
- « se le dire enfin » de Agnès Ledig
- « des palmiers dans la neige » de Luz Gabas
- « l'inoubliable voyage de miss Benson » de Rachel Joyce

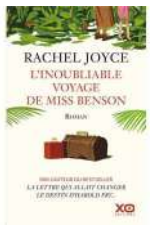

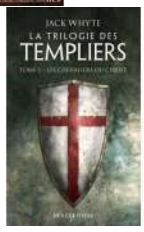

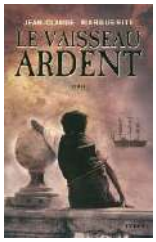

On met aussi en avant le policier médiéval et les romans historiques

Retrouver « Louis le Galoup » de Jean Luc Marcastel, « la trilogie des templiers » de Jack Whyte, « la pierre de vie » dans la trilogie d'Harry Talvace le jeune » de Ellis Peter, la série « Dissolution » de CJ. Sansom , enquête sur fond de complots politiques et de conflits religieux en Angleterre, 1537 …

« le labyrinthe du bout du monde » de Marcello Simoni

Revenir à l'origine « des piliers de la terre » de Ken Follet, avec son dernier tome : « le crépuscule et l'aube »

Ou embarquer sur « le vaisseau ardent » de J.Claude Marguerite, pirate des temps modernes, de l'Egypte pharaonique à l'Amérique contemporaine, en passant par l'âge d'or des Caraïbes et les glaces du Groenland. Le vaisseau ardent nous embarque pour la plus grande chasse au trésor jamais contée...

Jours et horaires de l'été

Samedi 03 Juillet	10h-12h**30**
Dimanche 04 juillet	10h-12h
Mardi 06 juillet	16h-18h**30**
Samedi 10 juillet	10h-12h**30**
Jeudi 15 juillet	20**h30-22h30**
Mardi 27 juillet	**20h30-22h30**

Vendredi 06 août	**20h30-22h30**
Mardi 31 août	**20h30-22h00**

Reprise des horaires habituels :

Samedi 04/069/2021 à 10h00.

Bel été !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne
(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : https://www.eau-grandsudouest.fr/

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **0,10 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **2,20 €** de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **70,30 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **6,10 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020**
- **1,80 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pêcheurs)
- **2,20 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants
- **4,30 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)
- **13 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ **265 millions d'euros** sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **4,70 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau
- **7,40 €** pour l'animation des politiques de l'eau (études, commissions, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)
- **38,40 €** aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
- **11,40 €** aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture
- **100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020**
- **9,50 €** aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
- **12,20 €** aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau
- **15,90 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)
- **0,50 €** pour la solidarité internationale

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7000 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Délégations territoriales :
Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans difflérents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.
En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.
L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, MOUYSSET Sandrine

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes administratifs. Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2020 qui se résument ainsi :

Lotissement l'Eminade

Aucunes écritures passées en 2020 sur ce budget.
Déficit de clôture : - 152 462,94€ (à reporter sur le BP 2021).

Lotissement le Clos de Caufour

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Travaux	159 878,00	49 057,57	Variation en cours	173 948,79	0,00
Intérêt	300,00	278,40	Variation terrain		49 335,97
Reliquat TVA	1,00	0,00	Reliquat TVA	1,00	0,00
Variation stock en cours	13 770,79	13 770,79			
Frais accessoires	300,00	278,40	Autres produits	300,00	278,40
TOTAL	**174 249,79**	**63 385,16**	**TOTAL**	**174 249,79**	**49 614,37**

Résultat de fonctionnement : déficit 13 770,79 €

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Emprunt	23 900,00	23 880,48	Avance commune	79 836,03	
Stock de travaux	173 948,79	49 335,97	Variation de stock	13 770,79	13 770,79
			Résultat reporté	104 241,97	
TOTAL	**197 848,79**	**73 216,45**	**TOTAL**	**197 848,79**	**13 770,79**

Résultat d'investissement : excédent + 44 796,31**€**

Service assainissement

Section d'exploitation

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges générales	1 140,00	507,23	Branchements	0,00	0,00
Charges de personnel	5 000,00	4 990,18	Redevances CNE	16 000,00	16 781,67
Redevances agence eau	2 950,00	2 950,00	Contribution EP	15 000,00	15 208,00
Non valeurs	311,00	310,36			
Intérêts emprunts	7 345,00	7 343,25	Redevance Adour Garonne	2 750,00	2 812,50
Amortissements	16 943,00	16 942,33	Amortissements	5 983,00	5 982,23
Virement à SI	26 088,33		Excédent fct	20 044,33	
TOTAL	**59 777,33**	**33 043,35**	**TOTAL**	**59 777,33**	**40 784,40**

Résultat de fonctionnement : + 7 741,05 €

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Déficit antérieur	14 096,80		Excédent reporté		
Amortissements sub	5 983,00	5 982,23	Affectation résultat	14 096,80	14 096,80
Dette	24 420,00	24 419,87	Amortissements	16 943,00	16 942,33
Autres réseaux	12 628,33	0,00	FCTVA	0,00	
			Virement SF	26 088,33	
TOTAL	**57 128,13**	**30 402,10**	**TOTAL**	**57 128,13**	**31 039,13**

Résultat d'investissement : + 637,03 €

Commune

Section fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges générales	92 130,00	91 784,41	Att charges perso	2 000,00	2 049,60
Charges personnel	70 020,00	66 550,42	Produits services	12 612,00	19 972,26
Attribut° comp	65 100,00	44 672,81	Impôts et taxes	133 000,00	135 690,14
Autres charges	141 660,00	136 654,71	Dotat° participat°	243 870,00	249 632,73
Intérêts emprunts	3 210,00	2 893,14	Revenus immeubles	42 500,00	42 396,29
Dépenses d'ordre	44 666,00	44 665,36	Produits financiers	0,00	1,88
Virement à SI	243 470,83		Excédent	226 274,83	
TOTAL	**660 256,83**	**387 220,85**	**TOTAL**	**660 256,83**	**453 532,47**

Excédent de fonctionnement : + 66 311,62 €

Section investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
TA	312,00	312,00	Excédent de fct	7 322,22	0,00
Travaux voirie	50 000,00	23 771,45	Dotation	12 704,00	14 552,58
Immob incorp			Excédent de fct	93 291,78	93 291,78
Immobilisation corp	351 050,82	122 418,99	Emprunt	0,00	0,00
Travaux en cours			Dépôts et caut° reçus	1 733,00	1 982,13
Emprunts et dettes	21 031,01	20 830,47	Subventions	19 206,00	52 329,11
Opération d'ordre			Opération d'ordre	44 666,00	44 665,36
			Virement section fct	243 470,83	
TOTAL	**422 393,83**	**167 332,91**	**TOTAL**	**422 393,83**	**206 820,96**

Solde de la section d'investissement : + 39 488,05 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020

- Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2020 ainsi :
  - couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 13 459,77 €
  - excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2021 : 27 785,38€
- Pour le budget principal de la commune, résultat de fonctionnement 2020 :
  - excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2021 : 292 586,45 €

SIVOS DU PAYS SEGALI

Le SIVOS a demandé des subventions pour l'école de Boussac, concernant le matériel informatique et pour la mise en sécurité au niveau du portail côté passerelle.

De plus, l'école a demandé à mettre en place des séparateurs pour la cour afin que les niveaux ne se mélangent pas pour respecter les règles sanitaires imposées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEGALI

Voirie : M. MAUREL Jacques indique que M. MOUYSSET Fabien a commencé l'entretien des chemins ruraux. Monsieur HENRY demande à ce qu'il intervienne à La Curade car le chemin se dégrade. Concernant l'ébranchage, M. PELISSIER qui doit intervenir dans la première quinzaine de mars.
SIL : l'entreprise ASCODE qui intervient pour le compte de la communauté a programmé une réunion le mardi 23 mars 2021 à 11h. Messieurs CARRIERE et MAUREL y participeront afin de vérifier la complétude du dossier déjà monté. Les particuliers qui souhaitent signaler leur activité seront contactés et peuvent demander un panneau à leur frais.
Les prochaines commissions de la communauté sont programmées ; pour les ordures ménagères elle aura lieu le 18 mars 2021. La commune souhaite mettre en place des enclos pour les containers sur le modèle de celui du Fraysse, notamment à la Carmélie sur la route de la Ferry, à la salle des fêtes et au Lotissement l'Eminade dans un premier temps.

PROJETS EXTENSIONS RÉSEAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu rendez-vous avec M. AUSTRY du SIEDA pour des projets de travaux d'extension du réseau d'éclairage public chemin de Lézert, de création d'un réseau d'éclairage public à l'Issanchou, et d'enfouissement des réseaux sur les rues de l'Eminade et la Route du Mazet. En ce qui concerne l'éclairage public, la commande ne passe pas par le SIEDA, mais la commune doit demander directement des devis auprès d'entreprises spécialisées.
Pour ce qui est de l'enfouissement des réseaux, le SIEDA coordonne le projet. Compte tenu des délais, si la commune envisage des travaux d'enfouissement, ceux-ci ne pourront être réalisés qu'en 2022 si l'étude est faite cette année.

QUESTIONS DIVERSES

SECURISATION DE BOUSSAC

M. BLANC Stéphane a pris contact avec M DURAND Sébastien du Conseil Départemental de l'Aveyron afin de sécuriser le village en réduisant la vitesse des usagers. Le Conseil Départemental a mis en place un comptage Route du Mazet, Rue du Centre et Rue de la Fontaine, ainsi que sur la route de l'Issanchou à la Baraque de Cussan.

REMPLACEMENT MME OLLIVIER

Suite à la démission de Mme OLLIVIER Myriame, il convient de la remplacer dans les différentes commissions auxquelles elle participait. A la commission social-solidarité c'est Madame POUGET Sabine qui prend sa place, à la commission Culture et Animation ainsi qu'au Point relais Emploi c'est Madame MOUYSSET Sandrine.
A la commission intercommunale petite enfance, enfance, jeunesse c'est Madame JANKOWSKI Sandrine qui la remplacera.
Madame POUGET Sabine assurera la distribution des informations communales dans le secteur de Masgarnit.
Madame BÉGUÉ Elodie se chargera quant à elle des états des lieux des logements lors des renouvellements locatifs.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : BLANC Sébastien

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2021 (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).
Avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales pour les collectivités pour 2021, le taux communal 2020 de la TFB = 12,54%, auquel s'ajoute le taux départemental, de 20,69%.
Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
Taux 2021	33,23	82,59

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur SOULIÉ Jean-Marc présente les budgets primitifs 2021 du lotissement l'Eminade, du lotissement le Clos de Caufour, du Service Assainissement, et de la Commune proposés par la commission finances. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2021 :

Lotissement l'Eminade

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65	Autres charges de gestion (TVA)	1,00	042	Variation terrains aménagés	125 350,27
042	Variation en cours de production	152 462,94	77	Mandats annulés	6 517,00
			77	Subvention budget principal	20 595,67
			75	Reliquat de TVA	1,00
Total dépenses de fonctionnement		**152 463,94**	**Total recettes de fonctionnement**		**152 463,94**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	152 462,94	16	Emprunt	125 350,27
040	Travaux en cours	125 350,27	040	Travaux	152 462,94
Total dépenses d'investissement		**277 813,21**	**Total recettes d'investissement**		**277 813,21**

Lotissement Le Clos de Caufour

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
002	Résultat reporté	13 770,79	70	Vente terrains	112 980,00
011	Charges de gestion générale	120 000,00	042	Variation en cours de production	109 384,26
65	Reversement excédent	39 040,50	043	Transfert charges	217,00
66	Intérêt emprunt	217,00			
042	Variation en cours	49 335,97			
043	Frais accessoires	217,00			
Total dépenses de fonctionnement		**222 581,26**	**Total recettes de fonctionnement**		**222 581,26**
SECTION D'INVESTISSEMENT					

16	Emprunt	23 950,00	001	Résultat reporté	44 796,31
040	Stocks de travaux	109 384,26	16	Avance commune	39 201,98
			040	Stock de travaux	49 335,97
Total dépenses d'investissement		133 334,26	**Total recettes d'investissement**		133 334,26

Service assainissement

DEPENSES			**RECETTES**		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	1 240,00	70	Branchement	3 900,00
012	Charges de personnel	5 000,00	70	Redevances	19 900,00
014	Atténuation de produits	2 760,00	70	Contributions	15 000,00
66	Charges financières	6 500,00			
042	Amortissements	16 321,00	042	Amortissements	5 983,00
023	Virement à la SI	27 287,61	002	Excédent de fct	14 325,61
Total dépenses de fonctionnement		**59 108,61**	**Total recettes de fonctionnement**		**59 108,61**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit antérieur	13 459,77	021	Virement de la SF	27 287,61
16	Remboursement capital	25 264,00	040	Amortissement réseaux	15 733,00
21	Immobilisations corporelles	12 361,61	040	Amortissement études	588,00
040	Amortissements	5 983,00	1068	Affectation du résultat	13 459,77
Total dépenses d'investissement		**57 068,38**	**Total recettes d'investissement**		**57 068,38**

Commune

DEPENSES			**RECETTES**		
chap	libellé	Vote	chap	libellé	Vote
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	103 800,00	013	Atténuation de charges	2 000,00
012	Charges de personnel	108 946,00	70	Produits des services	16 220,00
014	Atténuation de produits	50 000,00	73	Impôts et taxes	142 600,00
65	Indemnités participations sub	222 410,00	74	Dotations	249 300,00
66	Intérêts d'emprunts	2 600,00	75	Autres produits de gestion	42 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			
042	Amortissements	46 251,00	040	Immobilisation corporelles	
023	Virement à la SI	211 199,45	002	Résultat de fct reporté	292 586,45
Total dépenses de fonctionnement		**745 206,45**	**Total recettes de fonctionnement**		**745 206,45**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit investissement reporté		001	Excédent d'invest reporté	46 810,27
16	Remboursement de capital	17 385,00	10	Dotations, fonds divers	29 613,00
204	Subventions versées	30 000,00	13	Subventions	3 700,00
21	Immobilisation corporelle	251 188,72	165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
23	Travaux en cours	0,00	040	Amortissement	46 251,00
27	Avance budget annexe	40 000,00	021	Virement de la SF	211 199,45
Total dépenses d'investissement		**338 573,72**	**Total recettes d'investissement**		**338 573,72**

Détail des subventions versées aux associations :

ADMR Baraqueville	1 200,00
Amicale des pompiers	200,00
Association « les amis de la bibliothèque »	600,00
Association des Parents d'élèves	1 000,00
Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala »	350,00
Comité d'Animation et de Loisirs	400,00
Comité enfance soutien Philippines	50,00
Espoir Foot 88	380,00
Essor de Boussac	1 000,00

Lévézou Ségala Handball	60,00
Association « la taverne d'Albert »	0,00
Ecole de Judo	120,00
Société de chasse	175,00
Fondation du patrimoine	75,00

DEMANDE DE SUBVENTIONS (DETR, CONSEIL DEPARTEMENTAL, DSIL)

Suite aux fortes pluies du mois de février, d'importants dégâts ont été constatés sur le chemin communal situé au stade. Des travaux de renforcement et de stabilisation du talus sont nécessaires. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis estimatifs de travaux de 8 591,00€ HT dont une subvention DETR de 40 %

Les travaux d'agrandissement et de mise aux normes du terrain de football lancés en 2020 sont toujours en cours (seconde phase de travaux comprenant l'aménagement extérieur du stade avec la pose de grillage de protection et de clôture afin de sécuriser les accès autour du terrain et du parcours de santé). Devis estimatifs des travaux qui s'élèvent à 18 082,50 € HT qui pourraient être subventionnés par la DSIL et le Département.

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges ne peut en aucun cas faire opposition au Code de l'Urbanisme et au règlement du lotissement. Les règles qui y sont mentionnées s'imposent :

- dans les rapports entre le lotisseur et les propriétaires des lots,
- dans les rapports entre les propriétaires, et ce sans limitation de durée.

Le Conseil Municipal valide le cahier des charges du lotissement « le Clos de Caufour ». L'intégralité du cahier des charges est consultable en mairie.

AUTORISATION DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »

Monsieur le Maire indique que des lots sont d'ores et déjà réservés et un vendu, en attente de signature chez le notaire. Le Conseil Municipal doit délibérer afin de permettre la vente des terrains du lotissement « le Clos de Caufour ». Le Conseil Municipal autorise la vente du lot n°06 pour une surface de 902 m² au prix de 37 884 € TTC à Monsieur et Madame LOUIS Lionel et Lorelei.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

Voirie : l'entretien des chemins ruraux, qui relève de la Commune, a été effectués par l'entreprise de M. MOUYSSET. Ces travaux se sont déroulés courant mars. Les élus sont satisfaits des travaux exécutés. Concernant les chemins communaux, dont la compétence dépend de la Communauté de communes, des travaux d'entretien doivent être réalisés. Cependant, les élus constatent un manque de communication entre les services techniques qui ne les ont pas informés de leur intervention et qui n'ont pas suivi les demandes qui émanaient de la commune. L'équipe technique s'est déplacée à Membre mais n'a effectué aucuns travaux.

QUESTIONS DIVERSES

SECURISATION ENTREES DE VILLAGES.

M. BLANC Stéphane a rencontré M. DURAND Sébastien du Conseil Départemental pour voir ce qui pourrait être mis en place pour sécuriser les entrées de village, notamment celui de Boussac et obliger les usagers de la route à ralentir devant l'école.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOURSINHAC Candie, SOULIE Jean-Marc

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire a rencontré M. BETTON, architecte des Bâtiments de France référent du secteur de Boussac, afin de faire un point sur les travaux à entreprendre à l'église, mais aussi à la mairie. Pour ce qui est de l'église, les créneaux sont à renforcer. Une demande de subvention auprès de la DRAC sera présentée. Les travaux devront être réalisés avant le mois d'octobre.
Pour la mairie, suite au ravalement de façade, les volets sont à reprendre et à repeindre.
Pour ce qui concerne le four à pain, des devis sont en cours pour fermer les ouvertures au niveau de la petites pièces (fenêtres et porte).

PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Région accordant une subvention à la Commune pour les travaux du stade au titre du programme FRI d'un montant de 6 000 €.
Concernant le stade de foot, les travaux d'engazonnement du terrain ont été effectué par M. BLANC Sébastien, M. GAYRARD Patrick et M. SOULIE Jean-Marc. Il reste encore à réaliser l'implantation du terrain, et achever les travaux d'éclairage ainsi que les grillages et la main courante. Ces travaux doivent être terminés fin août pour permettre une utilisation du terrain par l'équipe de football pour ses entrainements.

D'autres travaux pourraient être réalisés au stade, notamment au niveau du mur du terrain de tennis et du mur des vestiaires abimés. La réalisation d'une fresque pourrait être envisagée. Cette réalisation pourrait être intégrée dans un projet de terrain multisports. Ces projets sont à l'étude.

Pour ce qui est des chemins de randonnées, notamment le circuit du ruisseau de Marsende, des passerelles sont à changer sur ce secteur. Les travaux seraient réalisés par l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » avec le soutien du Syndicat Mixte du bassin Versant du Viaur. Le cout de la marchandise s'élève à 332 € HT et sera pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un projet de création d'un hangar de stockage pour la mairie. Plusieurs options ont été évoquées. Un projet photovoltaïque pourrait être intégré à ce hangar. Un autre projet photovoltaïque pourrait être envisagé sur la toiture du gîte.

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

Le lot n°06 est vendu. Tous les autres terrains du lotissement sont réservés. Certains projets sont déjà bien avancés. D'autres ventes devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Des travaux pour séparer la cour de l'école ont été réalisés, et deux bancs supplémentaires sont installés.
Des demandes de subventions sont en cours pour l'informatique et pour sécuriser l'accès côté maternelle.
Des demandes de devis sont également en cours pour remplacer le revêtement de sol des toilettes de l'école. Compte tenu des délais, ces travaux seront programmés pour l'été 2022.
La prochaine réunion du SIVOS doit avoir lieu le mardi 11 mai.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

La déchetterie de Baraqueville devient trop petite et n'a pas la place de s'agrandir. La Communauté étudie le projet de créer une nouvelle déchetterie dans la zone de Manhac.
À compter du mois d'octobre va être mis en place un nouveau système de tri. De nouveaux sacs seront mis à disposition. La Communauté va revoir les points de collectes et en supprimer certains.
Voirie : les travaux prévus devraient être réalisé par l'entreprise COLAS au mois de juin.

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN A CUSSAN : DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption à Cussan et qu'il a renoncé à son droit de préemption.

ELECTIONS A VENIR

Monsieur le Maire informe les élus qu'en vue des élections des 20 et 27 juin, ils sont prioritaires pour la vaccination contre le COVID.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : Néant

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Trésorier informe la commune que des créances sont irrécouvrables malgré les poursuites entreprises. Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre d'un montant de 36,55 €.

TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Des travaux de réhabilitation des créneaux de l'église de Boussac sont prévus. Le devis estimatif des travaux s'élève à 6 700,00 € TTC qui seront subventionnés par la DRAC à 40% et le Département 20%.

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

Une modification du permis d'aménager doit être envisagée. Il a sollicité M. LABROUE, géomètre afin de réaliser cette modification portant sur les accès du lot n°5.

Le Conseil Municipal autorise la vente des lots suivants :

- Lot n°01 pour une surface de 1241 m² au prix de 52 122 € TTC à M. CASTAN Mathis et Mme BLANC Anaïs
- Lot n°02 pour une surface de 961 m² au prix de 40 362 € TTC à M. FALGAYRAT Damien et Mme CAUSSANEL Anaïs
- Lot n°03 pour une surface de 841 m² au prix de 35 322 € TTC à M. CABROL Cyril
- Lot n°05 pour une surface de 821 m² au prix de 34 482 € TTC à M. GOMES Sébastien
- Lot n°07 pour une surface de 967 m² au prix de 40 614 € TTC à M. BLANC Sébastien et Mme MAYEUX Emilie

ASSAINISSEMENT : ENTRETIEN STATION COURBENAC ET BOUSSAC

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au curage de la station de Courbenac. Concernant la station de Boussac, il est nécessaire de prévoir un sondage du premier bassin afin de prévoir en 2022/2023 la vidange du bassin.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder à des réajustements de comptes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et d'autoriser la décision modificative n°01 suivante au budget annexe du lotissement « le Clos de Caufour », au budget annexe du « Service Assainissement » et au « budget principal de la commune » sur l'exercice 2021.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE/MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre et l'ambroisie sont deux espèces exotiques envahissantes qui s'implantent en Occitanie et posent un problème de santé publique

Dans le cadre de la lutte contre ces espèces envahissantes, l'ARS (Agence Régionale de Santé) sollicite les Communes pour désigner un référent « ambroisie » et un référent « moustique tigre » pour le territoire de la commune. Le Conseil Municipal désigne Mme BOUZID Patricia référente « ambroisie » et « moustique tigre ».

SIVOS DU PAYS SEGALI

Lors de sa réunion du 11 mai 2021, le SIVOS a adopté son règlement intérieur et a créé des commissions (finances, travaux-équipements, éducation périscolaire, et appel d'offres).

M. SOLIER Richard indique que des demandes de subventions ont été faites pour la sécurisation des établissements scolaires, et pour les équipements numériques auprès de l'État et de l'Académie. Pour l'école de Boussac, ont été mis en place des séparateurs de voirie afin de partager la cour, des bancs ont également été rajoutés, et des plexiglass dans la cantine ont été installés.

Les travaux des toilettes de l'école sont reportés à 2022. Un devis de 17 000 € a été transmis au SIVOS et doit être examiné.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

Voirie : les élus regrettent la position de la Communauté au sujet de la voirie concernant son financement.

Les travaux sur Boussac devraient commencer fin juin.

QUESTIONS DIVERSES

SMBVV

Le Syndicat propose aux élus et acteurs du territoire des journées de formations sur la gestion de l'eau et des milieux naturels avec des visites sur sites des travaux réalisés par le syndicat.

PROJET DE METHANISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de méthanisation de l'entreprise CAYSSIALS de Limayrac.

ELECTIONS

Monsieur le Maire fait le point avec le Conseil sur le déroulement des journées de vote des 20 et 27 juin prochain afin d'organiser les permanences. Compte tenu du fait que deux élections auront lieu ces jour-là, le bureau de vote a été exceptionnellement déplacé à la salle des fêtes pour permettre le respect des mesures sanitaires.

LE CHENE DU COUSTAL A ETE ELAGUE

Parmi les arbres remarquables et symboliques, le chêne du COUSTAL de CUSSAN peut tout à fait revendiquer le droit d'être rangé dans ces catégories. D'une hauteur de plus de 25 mètres et d'une circonférence à sa base de six mètres il trône sur un espace communal depuis un nombre de décennies qu'il est hasardeux d'estimer avec précision. De nombreux tilleuls furent plantés à la révolution, mais d'autres espèces représentèrent également cette période marquante de notre histoire, et il n'est pas illusoire de croire que ses origines y seraient peut-être liées. Une chose est certaine, c'est qu'il fut le témoin de la vie d'un grand nombre de générations qui ont accompagné son existence. Il fait en tout cas partie du patrimoine local et réveille les souvenir de toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé « il a fait partie de notre enfance, quand nous étions enfants, on allait jouer sous ses ombrages ». Lorsque l'école dû village était encore en activité, les instituteurs ou institutrices y conduisaient leurs élèves pour une « leçon de choses » des plus terre à terre qu'il soit.

Le temps a passé pour cet arbre vénérable et les méfaits d'un orage sont venus altérer quelque peu sa stature, ce qui a conduit la municipalité à y faire exécuter des travaux d'élagage afin d'y redonner toute sa stature et son homogénéité. Ces travaux viennent d'être réalisés par l'entreprise paysagiste Laurent BESSET de NAUCELLE qui a procédé en deux étapes : Une première qui avec l'aide d'une nacelle a pu travailler jusqu'à une quinzaine de mètres, et pour ce qu'il s'agit de la partie supérieure, c'est Florian CAVALIE qui est entré en scène dans un rôle d'équilibriste à donner le frisson. C'est en côtoyant les écureuils qu'il a terminé l'ouvrage du houppier, et cette intervention va redonner avec le temps toute sa superbe au chêne du COUSTAL à qui nous souhaitons encore de nombreuses années d'existence.

BILAN PLUVIOMETRIQUE

Il peut paraitre bien dérisoire de parler de pluie au cours de cette longue période qui voit les vannes célestes déverser régulièrement leurs fortes quantités d'eau. Le fait récurent que l'on peut constater depuis de nombreuses années déjà est que de fortes périodes de pluie alternent avec d'aussi longues périodes de carences pluviométriques. Si l'on compare les quantités annuelles enregistrées sur nos territoires, on peut constater que la pluviométrie locale va bien au-delà de la moyenne nationale qui est de 800 mm. En effet, la moyenne établie sur les quatre dernières années est de 1077 mm, un chiffre sur un site précis, auquel il faut intégrer de fortes variantes en prenant en compte les averses orageuses très disparates sur un même territoire.

Pluviométrie 2020 :
Janvier 60 – Février 59 – Mars 68 – Avril 78 – Mai 106 – Juin 122 – juillet 1 – Aout 64 – Septembre 110 – Octobre 163 – Novembre 18 – Décembre 217. Janvier 2021 152.

Ces dernières fortes pluies n'ont pas causé de dégât majeur sur notre commune, mais nos ruisseaux habituellement silencieux ont singulièrement haussé leur grondement.

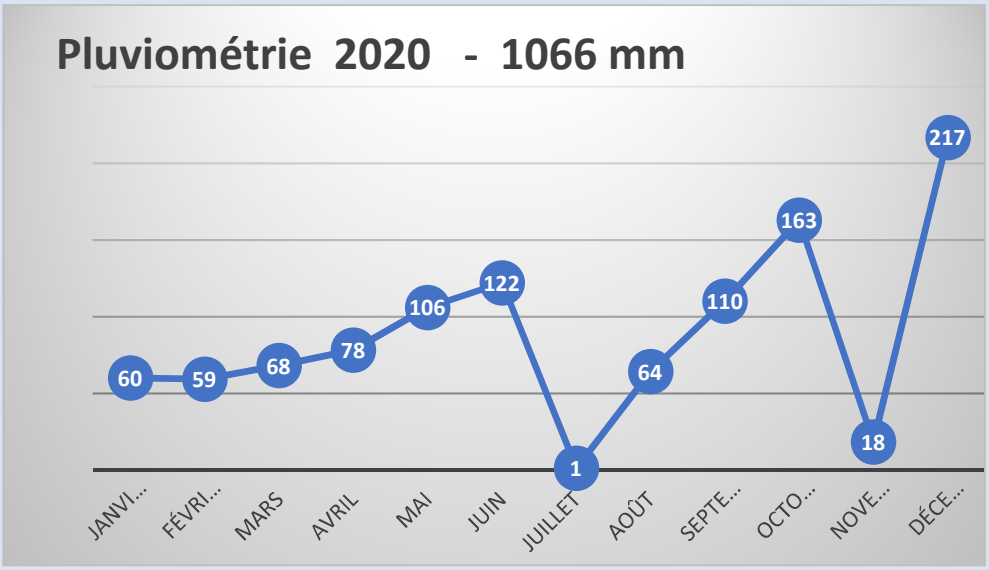

LES VESTIAIRES DU FOOT MIS AUX NORMES

Les plus anciens se souviennent de l'époque qui voyait le football se développer dans nos campagnes, et où l'on y voyait fleurir chaque année de nouvelles équipes dans de nombreux petits villages. C'était celle des années 60-70 où le nombre de clubs atteignait son apogée : Il s'imposait alors de trouver un terrain et le champ le moins pentu des environs faisait alors office de stade. L'équipement d'un jeu de maillots était déjà un premier écueil à surmonter pour ces jeunes passionnés de ballon rond. Pour la petite histoire, lorsque notre ESSOR DE BOUSSAC fut créé sur l'initiative du père GARRIC (curé de la paroisse), c'est ce dernier qui leur octroya un prêt afin d'acquérir cet équipement. Ne parlons pas de vestiaires, les voitures suffisaient largement d'abri pour changer de tenue et pour ce qui est des douches c'était le grand luxe, un ruisseau de proximité ou quelques flaques providentielles faisaient office de toilette sommaire. Le football à bien changé depuis cette époque, et force est de constater que le nombre d'équipes a fortement diminué, avec pour raison première de nouvelles activités proposées. Avec les écoles de foot, le niveau de jeu a par contre fortement progressé et les infrastructures ont quand elles bien changé. Chaque club possède actuellement son stade municipal et ses vestiaires-douche qui apportent le confort indispensable à la pratique du football.

Suite aux normes imposées à notre club suite à son accession à la D3 départementale, le stade a déjà bénéficié d'importants travaux, tandis que les vestiaires ont également fait l'objet de certaines améliorations, avec pour principale modification la partie du corps arbitral, ainsi que l'ajout de pommes de douche dans les vestiaires. Ces travaux qui viennent d'être achevés, ont été réalisés dans leur intégralité par jean Marc POUGET.

HISTOIRE D'EAU SUR LA COMMUNE

Notre commune possède une longue histoire en matière de distribution d'eau et on peut dire qu'en son temps elle fut un précurseur en la matière. En effet, c'est dans les années cinquante que furent crées les premiers captages de sources, avec le schéma classique d'une station de pompage qui approvisionnait un bassin construit en hauteur et qui à son tour distribuait l'eau dans les villages. La tour-réservoir de BARAQUE DE CUSSAN, baptisée à juste titre château d'eau portait bien son nom car elle était une plaque tournante dans ce réseau complexe. Outre le fait d'alimenter de façon régulière la partie nord de la commune, elle avait un rôle prépondérant qui lui permettait également d'alimenter l'ensemble du réseau hydrologique par un système de bypass. Malgré les difficultés récurrentes rencontrées, liées souvent au manque d'eau en période estivale, les différents élus ont toujours eu à cœur de faire perdurer ce patrimoine local. Il était inéluctable que l'abandon de ce réseau arriverait un jour ou l'autre, et la décision difficile à prendre date de l'année 2003, année où la forte sécheresse enregistrée mit donc un terme à l'adduction d'eau communale. Ce coup de grâce fut certes lié aux carences pluviométriques, mais il ne faut pas également occulter l'aspect sanitaire qui techniquement était devenu très problématique à gérer. Par conséquent, c'est depuis cette date que notre commune est désormais desservie par le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou et du Ségala.

Notre vénérable château d'eau continuait toujours de jouer son rôle de distributeur, mais nécessitait actuellement des travaux d'étanchéité qui ont été abandonnés par le syndicat. Suite à une intervention récente, l'eau ne transitera plus désormais par la tour et la grosse conduite forcée qui passe à proximité ravitaillera directement le réseau. C'est cette dernière qui par ailleurs alimentait le réservoir depuis 2003.

Qu'adviendra-t-il du bâtiment ?

Construit sur son promontoire d'où il trône depuis le début des années soixante, il est devenu avec ses dix-sept mètres de haut un point de repère incontournable dans la région. Il faut savoir que lors de sa construction en pierre, des ouvriers locaux (appelés journaliers en leur temps) participèrent à son érection. Sa destruction fut un temps envisagée, mais que chacun se rassure, il sera restitué à la commune qui s'attachera à conserver son intégrité pour être désormais classé au patrimoine local. Soulagé de la charge des quatre-vingt mètres cubes d'eau qu'il a supportés depuis près de soixante ans, il va désormais prétendre à une retraite paisible.

OPERATION « AL PAIS »
L'I.O.A. A POUR MISSION DE DEVELOPPER L'IDENTITE OCCITANE

Suite au grand succès de l'opération AL CANTON dans les années 1980, l'institut occitan de l'Aveyron lance une deuxième opération qui portera le nom « opération PAÍS », avec pour mission principale de développer une conscientisation de notre identité occitane, particulièrement dirigée vers les jeunes et les touristes. Ce projet est de faire un court métrage et un livre qui aborderont divers thèmes (géographie, archéologie, histoire, bâti, littérature, faune, flore, personnalités, cuisine, agriculture …). La première opération consiste à faire une prospection sur l'ensemble du département pour collecter toutes les données et recueillir les divers témoignages qui serviront à démontrer que nous avons bien la richesse d'avoir deux cultures. Pour commencer cette opération, trente communes ont été retenues sur le SEGALA, dont la nôtre fait bien évidemment partie. Un premier contact a déjà eu lieu récemment en mairie en présence de personnes qui représentent la mémoire de Nòstro lenga. Patricia PALLIER et Jean Luc LAFON (codirecteurs de l'IOA), sont venus présenter ce projet et collecter les premières informations et contacts qui serviront à élaborer ce témoignage matériel de ce qui constituera un témoignage tangible de nos racines profondes.

LES PETITS CLOWS SONT DE RETOUR

Après une grosse parenthèse de quelques mois de silence, notre salle des fêtes a retrouvé sa mission première de gaieté et de bonne humeur avec la présence on ne peut plus circonstancielle de nos jeunes écoliers. Ils sont venus à trois reprises accompagnés de Kristel CHIAVASA leur institutrice et d'Isabelle HENRY (ATSEM) pour participer à des modules d'intervention artistique intitulés « Mme CLOWN ». Pour interpréter ce rôle, c'est Myriam GAUTHIER, fondue dans le clown Olga qui a animé ces séances proposées par le Centre Culturel et Social du Pays Ségali. Les mimiques font partie de la panoplie des clowns, et c'est bien par l'interprétation de cette gestuelle que notre clown Olga a bien fait passer auprès des enfants toutes les émotions que l'on peut ressentir. Marcher en colère, avec la peur, être timide, grognon, fatigué, contant, victorieux… Enfin bref, c'est tous ces ressentis de l'être humain que tous nos petits nez rouges, avec le naturel qui les caractérise, ont pris plaisir à interpréter.

LE COMITE D'ANIMATION S'ADAPTE

Les premiers doutes commençaient à poindre il y a un an, et les prévisions les plus optimistes ont du se rendre à la triste évidence d'annuler toutes les festivités dont celles prévues en l'occurrence par notre comité d'animation. Celui-ci a tout de même programmé son assemblée générale, non seulement pour des raisons légales mais aussi et surtout faire le point de la situation. Outre la reprise estivale des rencontres dominicales, 2020 sera bien évidemment à ranger au registre d'une année blanche et il en va de même en l'occurrence pour ce qui est de la trésorerie. Malgré cette situation particulière, la vie de l'association s'adapte à celle-ci et se projette pour l'avenir avec les conditions d'évolution de la situation sanitaire que nous vivons.

Après avoir démissionné, le bureau est reconduit comme suit :

Co-présidents – OLIVERA Julien et MAZENC Elisabeth

Secrétaires – HENRY Isabelle et MAZENC Justine

Trésoriers – GAYRAUD Audrey et MAZENC Jacques

Le grand débat s'instaure ensuite sur les programmations 2021 et le lot d'incertitudes qui les accompagne, mais la volonté affirmée est bien de programmer malgré tout une ou plusieurs activités adaptées aux conditions actuelles. Il a émergé de ces discussions, qu'un marché de pays (marché gourmand) pourrait être envisagé en substitution de l'apéro-concert le 10 juillet en soirée autour du four à pain. Pour sa mise en place, des contacts doivent être pris auprès de producteurs de pays, et cette soirée pourrait être accompagnée d'une animation musicale.

Rendez-vous est pris dans un mois pour faire le point sur ce projet lié entièrement à l'évolution de la pandémie qui anesthésie notre vie sociale depuis un an.

LES VOIES COMMUNALES SONT DEGAGEES

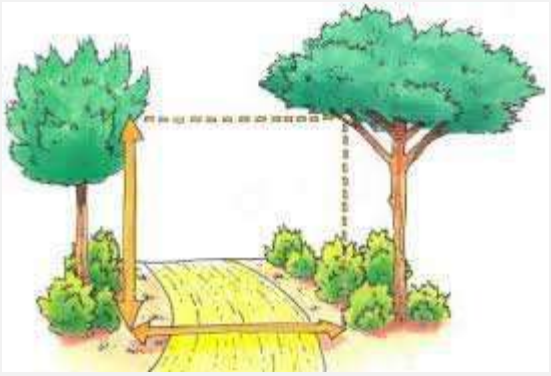

On a pu entendre durant quelques jours sur nos routes un concert en scies majeures, pouvant intervenir à douze mètres de haut, avec Bruno PELISSIER dans le rôle de chef d'orchestre. Il s'agissait là des travaux curatifs d'élagage qui sont programmés tous les dix ans sur nos voies communales. Une intervention qui a vocation à sécuriser ces dernières de par le risque potentiel de branches mortes, assainir la route en réduisant les parties ombragées, dégager également les réseaux filaires, sans oublier bien évidemment la libération de l'espace pour les gros gabarits. Lors de ces travaux, c'est Jean Marc et Fabien qui ont dégagé les branchages pour aller les déposer sur le terrain des riverains concernés.

Pour en revenir à notre élagueur, il faut savoir qu'il est doté d'un équipement particulièrement à la pointe de la technologie en la matière (quasiment unique en France) et qui lui permet d'intervenir avec doigté et précision dans le plus grand respect des arbres concernés.

UNE BALADE AUTOUR DE CHAPELLES DE QUINS

Près d'une vingtaine de marcheurs se sont donné rendez-vous pour découvrir ou redécouvrir pour certains, de magnifiques chemins autour du village de QUINS. Ce circuit baptisé « des deux chapelles » avec le ruisseau de VAYRE comme axe directeur, conduisait à la première d'entre elles pleine de charme et de discrétion et parfaitement intégrée dans le village de LUGAN. Une descente reconduisit le groupe aux abords du ruisseau de VAYRE où l'on pouvait noter la présence de vieux moulins témoignant de l'importance économique de ces installations dans le passé. Après un franchissement à pied sec, ce fut le retour à QUINS pour cette première boucle avant de prendre la deuxième dont le point d'orgue de celle-ci fut la visite de la chapelle de VERDUN. Là nous attendait Mr GIBELIN qui en fit la présentation historique, rappelant que cet édifice du Xe siècle avait bénéficié de précieuses restaurations. Les peintures murales du cœur présentent un grand intérêt pictural de par le talent de peintres Italiens qui les ont réalisées sous les traits de l'art gothique international. Dans son écrin de verdure, la chapelle ST CLAIR vaut non seulement le détour, mais aussi d'en faire le tour pour découvrir les perspectives de son côté ouest qui lui conféraient une vocation défensive. Le nom de VERDUN aurait par ailleurs des origines Celtiques qui désignent un promontoire fortifié.

Après ces moments d'histoire et de patrimoine local, un sentier constitué de nombreux lacets devait ramener le groupe sur le plateau et rejoindre le point de départ. Rendez-vous dans un mois pour de nouvelles découvertes.

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE : UNE PRIORITE

Les entretiens de voirie sont bien à ranger au chapitre des priorités de nos communes rurales : goudronnages, reprofilages, bouchage d'ornières, élagages, sont autant d'interventions qui entretiennent et améliorent nos voies communales. Récemment, c'est fabien MOUYSSET qui est intervenu sur certains chemins ruraux en procédant à un curage de fossés. Les colmatages progressifs de ces derniers et l'obturation des aqueducs dévient les eaux de pluie sur la chaussée, ce qui entraine rapidement une dégradation de celle-ci. Une opération qui aura vocation de rendre à ces chemins une surface de roulage largement améliorée et beaucoup plus confortable au roulage.

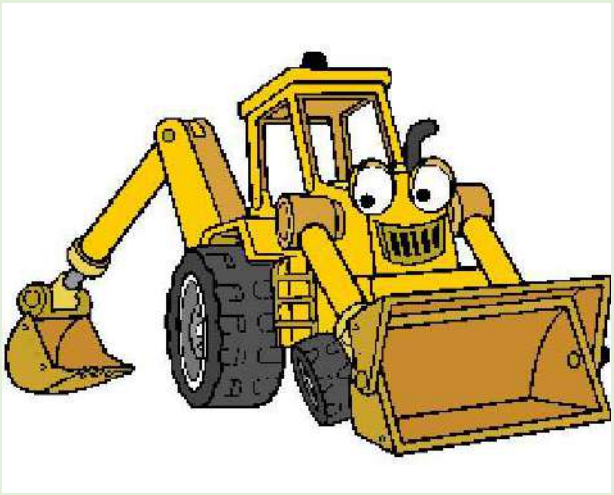

JEAN-MARC POUGET PREND « LA RETRAITE »

Cela fait plus de trente ans que Jean Marc POUGET travaillait au service de la commune dans un rôle polyvalent d'homme à tout faire. De sa fonction d'agent technique, il n'adoubait pas particulièrement cette classification : « Je suis le cantonnier de la commune » se plaisait-il à dire. N'ayant jamais voulu mettre en avant ses compétences, il était plutôt introverti dans ce domaine, mais force est de constater qu'il avait plus d'une corde à son arc en matière de tous les travaux inhérents à la vie d'une commune. Il avait largement dépassé sa formation initiale de menuisier pour investir la quasi-totalité de tous les autres corps de métier du bâtiment entre autres, auxquels venait s'ajouter les interventions de terrain avec tracteur et engins de travail divers. Il a connu la période où la distribution d'eau communale représentait une grosse part de son activité. Le « biais » que nos anciens se plaisaient à désigner quelqu'un de débrouillard ne lui est pas du tout usurpé. Il savait toujours prendre les initiatives adéquates et s'adapter à tout problème particulier auquel il n'avait jamais été confronté. Durant toutes ces années, il a mené de front son activité communale et celle d'agriculteur auquel il voue une réelle passion. Ayant au fil des ans, développé cette dernière, il souhaite désormais s'y consacrer exclusivement et devons à ce titre saluer pleinement son choix. Au cours de toutes ces années, il aura marqué notre territoire et tous les bâtiments communaux d'un grand nombre de ses interventions. Une page se tourne, mais le livre continuera toujours d'être écrit, tant Jean Marc est impliqué dans la vie locale.

Les conditions actuelles n'ont pas permis de célébrer cette fin d'activité comme il se doit, mais une petite cérémonie s'est toutefois déroulée à la salle des fêtes dans les conditions sanitaires en vigueur. On ne lui dira pas bonne retraite, mais bonne poursuite de son activité d'agriculteur, en saluant encore une fois ses compétences et le travail accompli durant toutes ces années.

LUDOVIC GAYRARD – NOUVEL AGENT TECHNIQUE

Le poste d'agent technique laissé vacant suite au départ de Jean-Marc POUGET a trouvé un remplaçant en la personne de Ludovic GAYRARD. Ayant des origines BOUSSACOISES par son papa, il a construit sa maison dans le bourg où il réside avec son épouse Virginie et leur adorable Déborah. On peut dire qu'il s'est également impliqué dans la vie locale : ancien joueur de l'Essor et membre du comité d'animation. Son activité professionnelle avait une similitude avec ses nouvelles fonctions car il était en l'occurrence agent technique au lycée MONTEIL de RODEZ ainsi que de nombreuses interventions dans les GRETA. En marge de son activité, il s'était également installé comme autoentrepreneur afin de répondre à la demande de particuliers pour divers types de travaux : Peinture, tapisserie, Placoplatre, entretient d'espaces verts, etc…

C'est riche de toutes ces expériences qu'il va prendre en charge sa nouvelle mission au service de la commune. Un travail enrichissant au quotidien, sur le terrain, au contact et au service de toutes et tous.

LE STADE FAIT PEAU NEUVE

Voici un petit point sur les travaux du stade et sa mise aux normes. Après le calibrage aux nouvelles normes réacquises, une dernière intervention de l'entreprise PUECHOULTRES a consisté à finaliser le profilage définitif et à réaliser un enrochement afin de sécuriser une portion de talus.

Suite à cela, Jean Marc SOULIE, Patrick GAYRARD et Sébastien BLANC sont entrés en action : Attaque de la herse rotative sur l'aile droite, contrattaque de la herse étrille sur l'aile gauche, défense en ligne du semoir pour une abondante dispersion de graines qui devront constituer le futur gazon de ce qu'il conviendra d'appeler « le nouveau stade ». Le terrain était particulièrement sec et poussiéreux pour ces travaux, mais les dernières pluies providentielles devraient s'avérer salutaires pour une bonne germination.

Au cours de l'été seront installés les grillages de protection le long du LEZERT et après l'implantation de l'aire de jeu, les mains courantes seront à leur tour mises en place.

Saison sportive : C'est la deuxième année covidienne que nous vivons et cette édition 2020-2021 est a ranger désormais au registre de saison blanche. Cette situation a engendré plusieurs dégâts collatéraux auprès de certains clubs avec entre autres l'interrogation de certains joueurs quant à la prolongation de leur activité footballistique. En ce qui concerne l'ESSOR, on peut se réjouir d constater que l'ensemble de l'effectif désire continuer, et de nouvelles recrues sont même envisagées. Dès que les conditions sanitaires le permettront, les premiers entrainements seront programmés et même s'il est encore tôt pour faire des projections sur la future saison, tout le monde souhaite qu'elle puisse repartir dans de meilleures conditions.

DES SCULPTEURS EN HERBE APPLIQUES

Une opération « Tête de l'art » est menée en partenariat avec l'artothèque de l'AVEYRON, l'atelier CANOPE 12 et la DSDEN 12 avec pour objectif de découvrir des œuvres d'artiste, de développer et encourager la créativité des élèves en enrichissant leur capacité d'expression et leur sensibilité artistique. C'est bien dans ce cadre-là, et avec le concours précieux de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) que nos petits élèves de la classe de Christel CHIAVASSSA ont pu participer récemment à une « Tranche de l'Art » sous la houlette de l'artiste sculpteur Cyril HATT. Le fil conducteur de cette séance, manuelle et créative, était la sardine. A partir de photographies de ces petits poissons prises sur les différents plans, on procédait au découpage, et il s'agissait ensuite de faire parler l'agrafeuse pour donner du volume et faire prendre forme à ces sardines. On a pu voir ainsi toutes ces petites mains s'exprimer en s'appliquant à réaliser leur création avec beaucoup de précautions. Nos artistes en herbe ont ensuite réuni l'ensemble de toutes ces sardines qui reliées entre elles ont fait un banc du plus bel effet. C'est de ces expériences manuelles que peuvent naitre de véritables vocations artistiques.

L'école participe à l'opération « Les enfants à vos crayons! » pour l'association Petit Cœur de Beurre.

Petit Cœur de Beurre c'est quoi ?

Une association qui soutient les personnes née avec une cardiopathie, les structures hospitalières et la recherche.

Quelques chiffres :

- 1 enfant sur 100 naît avec une cardiopathie congénitale.
- 350 000 français vivent avec une malformation cardiaque.

« Les enfants à vos crayons ! » Késako ?

Lors du 1er confinement, des dessins ont été envoyés dans les hôpitaux pour soutenir les soignants. Ils sont au front depuis plus d'un an ! Nous les savons fatigués.

Après avoir eu le très touchant témoignage d'un infirmier en réanimation pédiatrique, qui nous confie regarder tous les dessins des enfants à chaque prise de poste, nous avons proposé de réitérer l'opération en collectant des dessins dans les écoles.

L'école de Boussac se mobilise pour cette opération.

Les élèves du cycle 2 (CP, CE1, CE2) annoncent fièrement, en fin de journée à la sortie de l'école, dessiner pour les soignants. Les chefs-d'œuvre ont ensuite été transmis au CSSR Les tilleuls à Ceignac (service de rééducation cardiaque) qui les a aussitôt affichés pour égayer leur hall d'entrée.

Tous ces magnifiques dessins peuvent être admirés par les soignants et patients.

Un grand MERCI aux enfants et à Mme Bonneviale pour leur participation !!!

Plus d'information www.associationpetitcoeurdebeurre.fr

ou en contactant Anais Donadieu (correspondante bénévole locale) anais.d@petitcoeurdebeurre.fr

UNE ESCALE AUX PRADELS

Le bonheur est dans le pré, nous le savons tous, mais on peut également le trouver dans le lotissement des PRADELS où Elodie BEGUE est installée avec son mari Nicolas et leurs trois enfants depuis maintenant trois ans. Forte d'une expérience d'esthéticienne depuis quinze ans, elle a eu le coup de cœur pour notre village et a fait le choix d'y aménager son institut. Très dynamique et entreprenante, elle n'en est pas restée là et a décidé de transformer le sous-sol de leur maison en gite rural. Cet aménagement est du plus bel effet avec une très belle décoration, épurée, sobre et apaisante, tandis qu'une pièce avec SPA offre tous les bénéfices d'une bonne relaxation. Les premières locations ont été faites il y a un an avec toutes les incertitudes qu'aurait pu augurer la situation sanitaire du COVID, mais les protocoles sanitaires appliqués en synergie avec les « gites de France » ont mis en confiance une clientèle qui a largement répondu présent. En familles où en weekend détente, chacun peut trouver un cadre reposant et relaxant à la bien nommée « Escale des PRADELS ». La possibilité est également offerte de bénéficier des soins d'esthéticienne d'Elodie, une jeune femme entreprenante qui n'hésite pas à s'engager dans la vie publique. En effet elle a, depuis les dernières municipales, intégré le conseil municipal et pris également des responsabilités au sein des gites de FRANCE. Très attachée à la qualité des produits utilisés dans son institut de beauté, ces derniers sont biologiques et proviennent d'OCCITANIE. Les soins sont uniquement faits dans son salon, elle ne réserve ses interventions à domicile que sur le territoire communal.

Si vous souhaitez vous accorder quelques moments de bien-être, n'hésitez pas à venir faire escale aux PRADELS où Elodie vous attend dans un environnement apaisant où vous apprécierez la sérénité du cadre.

Contacts : 06 21 12 16 08 escaledespradels@gmail.com

RETOUR DES RENCONTRES DOMINICALES

Après avoir tombé les masques, on peut dire que le sourire était sur tous les visages pour ce retour des rencontres dominicales orchestrées par nôtre comité d'animation à la salle des fêtes. Malgré les mesures encore en vigueur (en terrasse, et pas plus de six par table), c'était un bonheur simple et non dissimulé que de se retrouver après cette grosse parenthèse de sept mois. Le souhait le plus cher de toutes et tous est bien qu'il s'agisse là d'un retour définitif et durable à ce qu'il est convenu d'appeler une vie normale.

Marché gourmand : Comme il fut annoncé précédemment, et au vu d'une évolution favorable de la situation, le comité continue d'élaborer la mise en place du marché gourmand prévu le 10 juillet autour du four à pain en soirée.

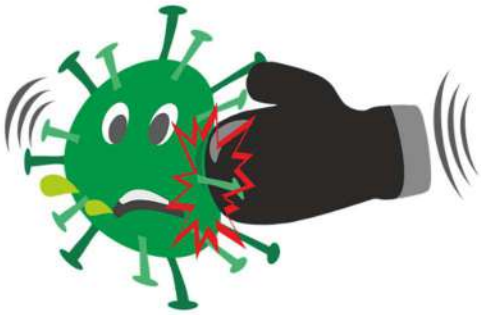

AVEM PARLAT OCCITAN !

L'opération PAÍS lancée par le département et dont le but est de développer l'identité occitane est entrée dans la deuxième phase, o combien importante, qui est la collecte de témoignages auprès de personnes qui font part de leur vécu en « Lenga Nòstro ». C'est ainsi que la salle de réunion de la mairie s'est transformée pour une matinée en studio d'enregistrement, sous la direction de Patricia PALLIER (IOA) assistée de Nils MARTIN (réalisateur), venus recueillir ces témoignages auprès de personnes qui n'ont pas boudé le plaisir de refaire vivre cette langue. Appelée Patois, elle représente pour nombre d'entre nous notre langue maternelle et nos racines profondes au cœur du SEGALA et de l'OCCITANIE. C'est une mission dont le but précis est bien de valoriser la langue de nos ancêtres. La faire connaitre auprès des jeunes et des touristes aura une symbolique intemporelle de notre culture profonde.

On peut penser au traumatisme (le mot n'est pas trop fort), qu'ont vécu nos anciens lorsqu'ils ont commencé l'école et qu'on leur a interdit de parler patois afin de s'aligner sur le dictat national. Pour cette seule raison déjà, il est important de leur rendre hommage et de perpétuer leur histoire auprès des générations futures. Les calendretas (écoles Occitanes) sont implantées dans la région et c'est un pur bonheur que d'entendre de jeunes enfants parler la langue du terroir et continuer ainsi à la faire vivre. « Pour savoir où tu vas, n'oublie pas d'où tu viens. »

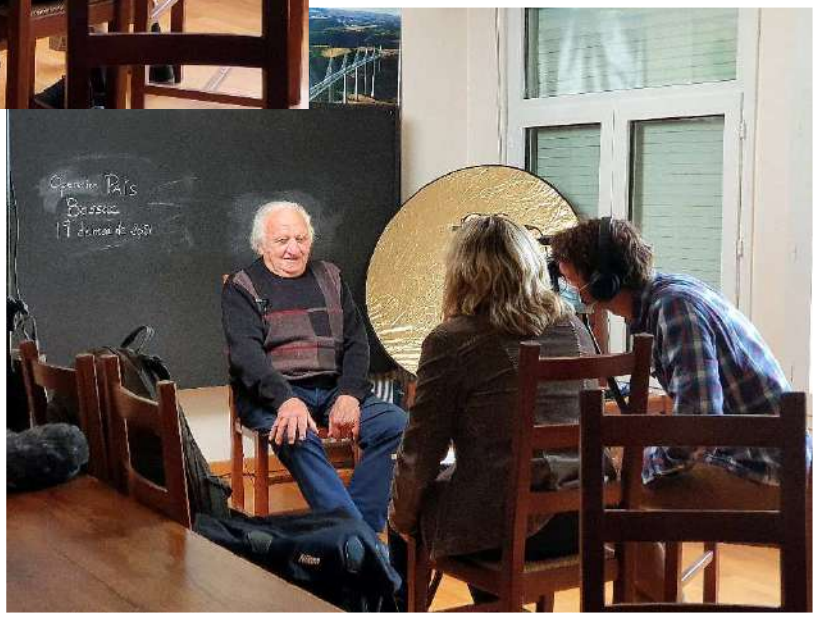

LA TAVERNE D'ALBERT
UNE ASSOCIATION QUI FOUR-MILLE D'IDEES

En ouverture de l'assemblée générale de la toute jeune association « La taverne d'Albert », Mr LAURENT fait état de la situation actuelle de celle-ci et présente la démission du bureau qui aura désormais la constitution suivante : LAURENT Dominique (Président) - GAYRAUD Audrey (Trésorière) – MAZENC Elisabeth (Secrétaire).

Il est fait état de la sollicitation faite auprès de la population pour apporter une aide à cette association par le biais de la « Fondation du patrimoine ». Celle-ci contribuerait aux diverses finitions et aménagements intérieurs du bâtiment. Cette opération se poursuit et vous pouvez toujours participer à ce formidable projet en prenant contact auprès de la mairie ou sur le site « Fondation du patrimoine ».

Pour ce qui est des projets proches, une première cuisson est programmée avec des personnes déjà habituées qui viendront nous faire découvrir toute l'alchimie de la cuisson au feu de bois. Cette première pourrait servir de tremplin et être opérationnelle pour le marché gourmand proposé par le comité d'animation le 10 juillet.

Les projets ne manquent pas autour de ce bâtiment chargé d'histoire : journée du patrimoine, opérations découverte auprès des écoliers, randonnées gourmandes, etc…

PREMIERE CUISSON AU FOUR COMMUNAL

Faire revivre les vieilles pierres, c'est bien là une mission que ce sont donnés un groupe de passionnés pour redonner vie au four devenu communal qui en dehors de sa vocation première qu'est la cuisson du pain avait une double fonction qu'était le séchage du chanvre. Après de nombreuses décennies de sommeil, quelques travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs, celui-ci est devenu opérationnel et il convenait alors de le remettre en service. Pour cette démarche, il convenait de faire appel à des personnes d'expérience pour conduire cette opération, enthousiasmante certes, mais avec une succession de procédures et de savoir-faire qui ne s'improvisent pas. Pour ce faire, Jean Pierre et Alain sont venus apporter leurs compétences afin de mener à bien ce qu'il est convenu d'appeler « La première cuisson ». Récupérer la pâte, faire des pâtons en prenant bien soin de les aérer et les mettre dans les paillasses afin de faire lever la pâte durant une paire d'heures faisait partie de la première mission avant de faire chauffer le four. Une technique bien précise consiste à démarrer celui-ci sur un bord et de le déplacer progressivement autour du foyer. On peut en conclure à cet égard que les fours modernes actuels à chaleur tournante n'ont rien inventé. C'était un pur émerveillement que de voir les flammes lécher ces pierres chargées d'histoire qui ont été jusqu'au blanchiment avant qu'il ne soit procédé à la mise au four. Après cette opération, c'était l'attente et le coup d'œil furtif pour voir l'évolution de la cuisson. Aux premiers brunissements de la croute, le doute fait place à la satisfaction et au bout d'une heure c'est un vrai bonheur partagé que de sortir les premiers pains tout croustillants qui viennent témoigner d'une première cuisson réussie. Quelques pizzas cuites au four sont venues agrémenter le repas pris en commun avec ce pain qui a reçu tous les éloges pour ce moment simple et convivial fait de choses simples et partagées. Pour la petite histoire, nous n'aurons pas la prétention de la réinventer, mais nous étions douze à partager ce premier pain. Après ce coup d'essai « La taverne d'Albert » vous donne rendez-vous pour de futures rencontres autour du four.

Thème Eglise de Boussac

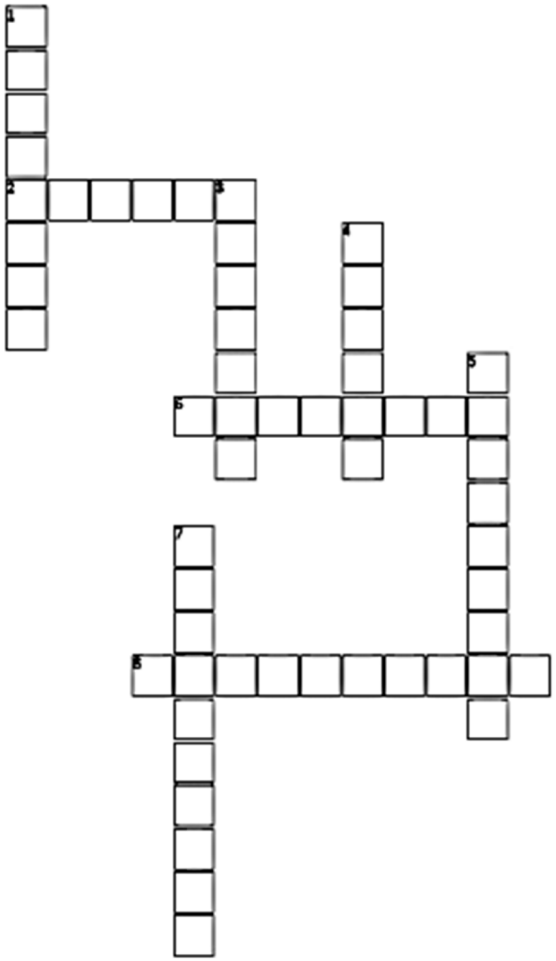

Horizontal

2 Au clocher, combien de cloches sont alignées ?

6 Nom du dernier sonneur de cloche de notre église ...

8 Quel nom porte l'Eglise ?

Vertical

1 L'Eglise possède celles de Saint Roch et Saint Blaise ....

3 Qu'est-ce qui trône au dessus de la porte d'entrée ?

4 De quel style est-elle ?

5 A quel siècle a t-elle était bâtie ?

7 Que représente le retable ?

A toi de jouer !

Entoure les **7** différences entre les deux dessins

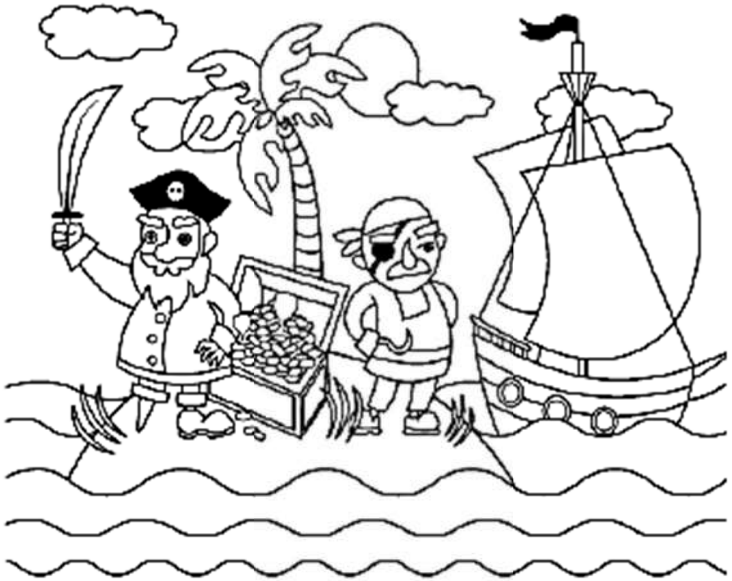

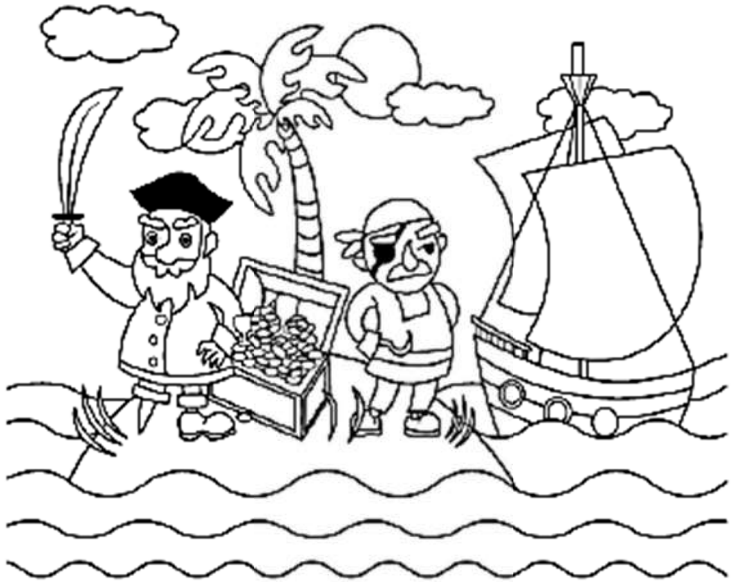

Coloriage magique

Colorie selon les codes pour découvrir ce qui se cache dans le dessin.

jaune	rose	rouge	bleu	blue	vert	marron	gris
1	2	3	4	5	6	7	8

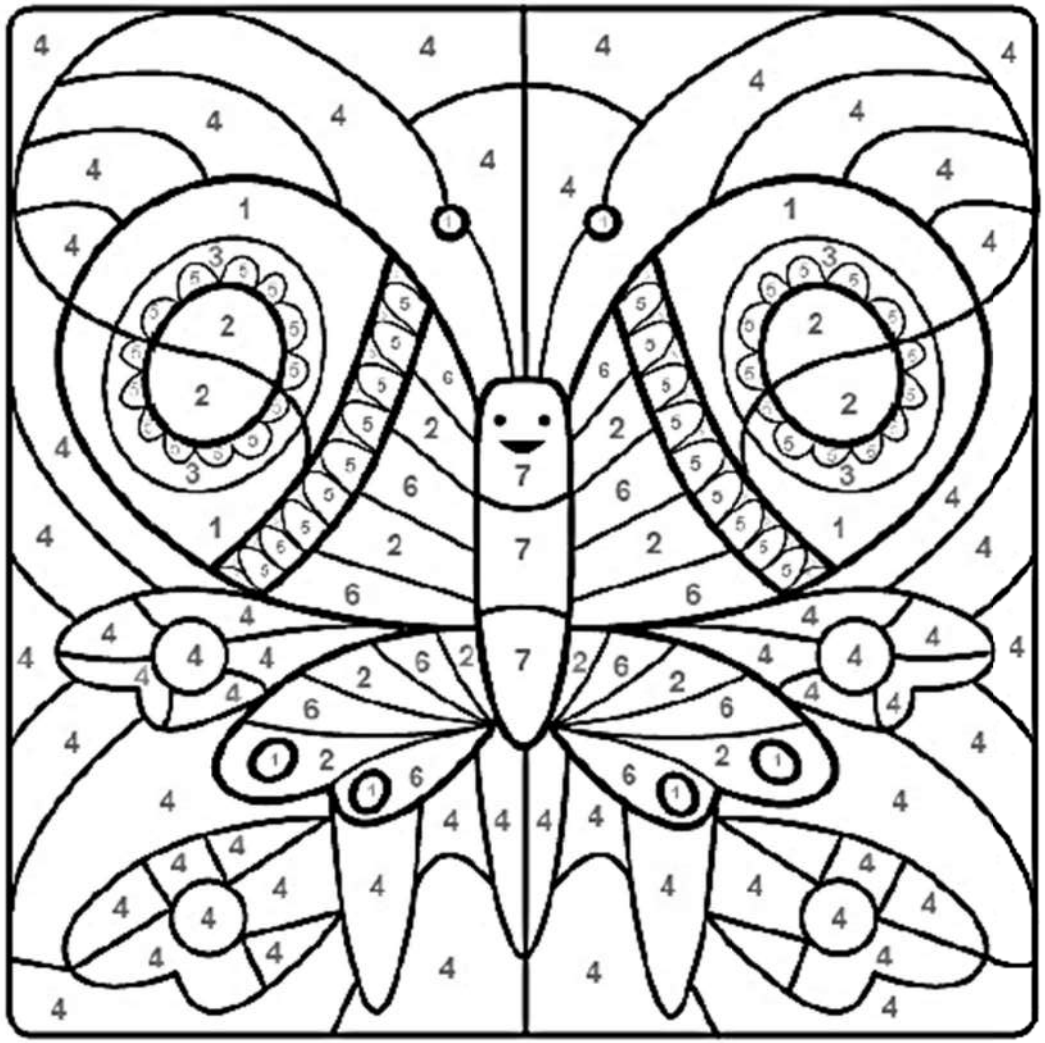

Solution mots croisés

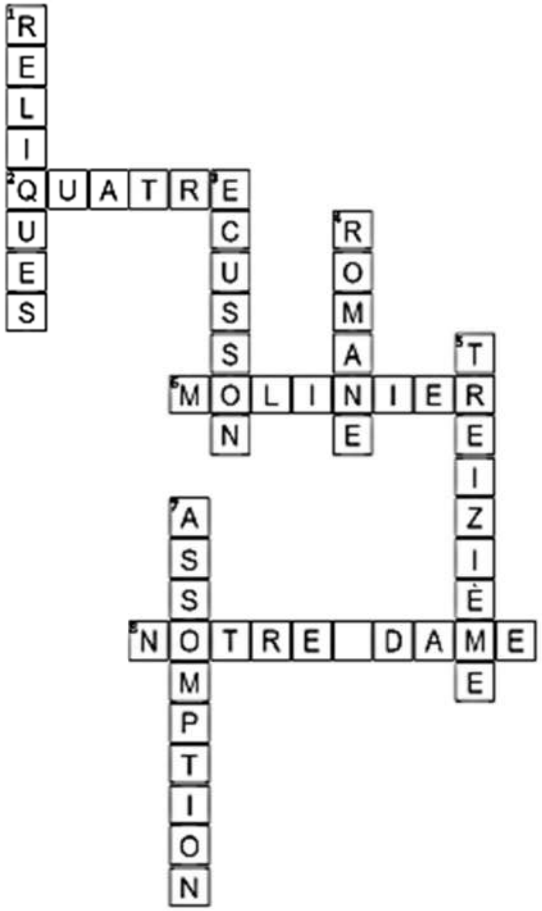

La recette traditionnelle : les rissoles aux pruneaux

Pâte sucrée :

– 500 gr de farine
– 250 gr de beurre
– 125 gr de sucre
– 10 gr de sel
– 3 /4 œufs

Si vous possédez un batteur :

Mettre tous les éléments dans une cuve et mélanger jusqu'à obtention d'une pâte homogène.
Faire une boule et réserver au frais 30 mn avant utilisation.

Pour pétrir à la main :

Mélanger la farine, le sel et le sucre, faire un puits et incorporer les oeufs 1 par 1.

Incorporer le beurre ramolli par petits morceaux. Faire une pâte bien homogène et faire une boule et laisser reposer 30 mn au frais avant utilisation.

Dans les deux cas, bien fariner le plan de travail pour étaler la pâte.

Découper des ronds de pâte, les garnir de crème de pruneaux, refermer en donnant la forme des rissoles. Dorer et cuire à 220° pendant 15/20 minutes.

Crème de pruneaux :

– 1 kg de pruneaux dénoyautés
– 150 gr de sucre
– Cognac ou rhum

Faire gonfler les pruneaux avec de l'eau bouillante (10 min). Égoutter les pruneaux.

Dans un récipient, mélanger les pruneaux, le sucre et l'alcool.

Après complet refroidissement, réserver au frais dans un récipient fermé.

Et voilà le résultat !

Merci pour vos photos !

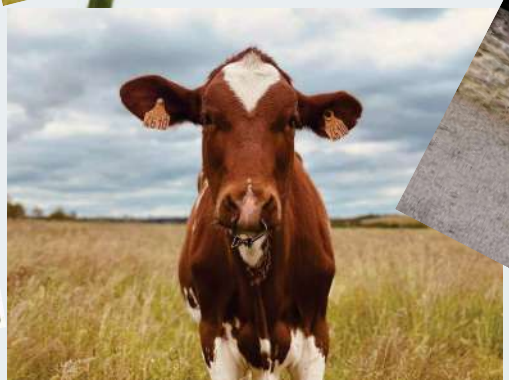

Merci pour vos photos !